



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN, M. FOUILLOT, M. GILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. DOUHAI, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, Mlle MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. BRIOT, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, M. PERRIN, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. BEKHTAOUI, M. CLAUDET.

Membres absents :

M. MENUT, M. DELATTE, M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BERNARD, M. DODET, M. SAUNIE pouvoir à M. BOUHELIER, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - LGV Rhin - Rhône - Branche Est - Financement des travaux

La Branche Est de la LGV Rhin - Rhône a été déclarée d'utilité publique par décret du 25 janvier 2002.

Dès 1995, le District et la Ville de Dijon se sont engagés aux côtés des autres partenaires pour financer la part Bourgogne des études préliminaires, puis l'APS selon la répartition suivante :

50% pour la Région

15% pour chacune des collectivités, District et Ville de Dijon

20% pour le Département

mais sans aucun engagement pour ce qui est de la clé de répartition du financement des travaux.

Le 27 octobre 1999, le Ministre en charge des Transports retenait l'hypothèse d'une première phase de réalisation de 148 kms entre Villers les Pots (Côte d'Or) et Petit - Croix (Territoire de Belfort).

Le District et la Ville de Dijon, à hauteur de 15% chacun, puis la Communauté de l'Agglomération dijonnaise (30%) ont continué à accompagner les études préparatoires à la DUP et les études APD, même si cette première phase n'atteignait pas Dijon.

Le CIADT du 18 décembre 2003 a décidé le lancement de la première phase des travaux de la Branche Est de la LGV Rhin - Rhône en 2006.

Le protocole d'intentions préalable à la réalisation et au financement de la première phase a été signé le 28 février 2006.

Ce protocole fixe à 131 M€ la part revenant à la Bourgogne, la Région s'engageant à porter 50% de ce montant, les 50% restant étant à partager entre le Département de la Côte d'Or et la Communauté d'agglomération.

La Communauté de l'agglomération dijonnaise propose d'intervenir à hauteur de 25% maximum à parité avec le Conseil général même si cette première phase de travaux n'atteint pas l'agglomération.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le principe de participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 25% maximum, à parité avec le Conseil général de la Côte d'Or, au financement des travaux de la première phase de la LGV Rhin - Rhône - Branche Est.

Publié le 31.03.06
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 MARS 2006

